



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSES

- Séance du 11 décembre 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

**Absents avec
procuration :** 9

**Absents sans
procuration :** /

Votants : 29

Date de convocation : 5/12/2025

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/12/2025

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE

Excusés avec

Procurations : Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Marie-Ange KOFFEL, Valentin DE MUER à Didier ZERBIB, Nathalie CARLES-SALMON à Malika BENSOUCI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Philippe RIGAL, Laëtitia IMART à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ

Secrétaire : Malika BENSOUCI

N° DEL/2025-8-34 Modification du tableau des effectifs des emplois permanents	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8.</p> <p>Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1.</p> <p>Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée,</p> <p>Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 9 octobre 2025.</p> <p>Considérant que suite aux avancements de grades, mutations, départ à la retraite ou modification de la quotité horaire certains postes sont devenus vacants et ont été remplacés par des postes avec d'autres grades et cadres d'emplois.</p> <p>Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant, et qu'il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, en créant, supprimant et modifiant des postes, dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.</p> <p>Considérant que précédemment les postes étaient créés sur un seul cadre d'emploi et sur un seul grade, ce qui nécessitait régulièrement de créer de nouveaux postes quand un agent bénéficiait d'un avancement de grade, ou quand dans le cadre d'un recrutement le grade du nouvel agent n'était pas le même que le précédent.</p> <p>Considérant que désormais, les postes sont créés avec la possibilité qu'ils puissent être occupés sur plusieurs grades, voire sur plusieurs cadres d'emplois ; ainsi, au fur et à mesure il y aura de moins en moins de postes vacants à supprimer.</p> <p>Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.</p>
--	---

N° DEL/2025-8-34

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De supprimer les postes vacants suivants

*** Filière technique**

- 2 emplois du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet
- 10 emplois du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet

*** Filière Animation**

- 1 emploi Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet

*** Filière Administrative**

- 1 Emploi responsable du service entretien /ATSEM cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet
- 1 emploi Adjoint administratif à temps complet

*** Filière culturelle :**

- 1 emploi Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe 7H
- 1 emploi Assistant d'enseignement artistique tous grades 9H

- De modifier et de mettre à jour le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance
Malika BEN SOLICI

